

**Lieu :** Tribunal de Première Instance de Tunis

**Heure début :** 9 :55 **Heure fin :** 10 :35

**Accusés et qualité/fonction au moment des faits :**

**Parties civiles :**

**Béchir Essid et ses représentants :**

1. Salem Echaibi Boualleg,
2. Mohamed Saleh Ghouma,
3. Abdelati Bourimi,
4. Ikram Hamami,
5. Lobna Mejri,
6. Boubaker Ben Ali,
7. Ali Chagour, Lobna Bechikh,
8. Bechir Troudi,
9. Hayet Ta3meli,
10. Abir Labidi, Nasralla
11. Ismail, Karim Arfaoui,
12. Hassen Toukabri,
13. Mohamed Ali Salemi,
14. Saida Zaghaouani,
15. Hatem Mziou,
16. Hatem Atoug,
17. Imed Khamessi,
18. Ahmed Labidi,
19. Salem Kaoubi,
20. Haytehem meki,
21. Hedi Biri,
22. Abdelaziz Sbai,
23. Mohamed Essid,
24. Hatem Belahmer,
25. Abdelrazek Elheni

**Résumé des faits :**

Béchir Essid était victime de violations des droits de l'homme durant la période de Habib Bourguiba et de Ben Ali : il était victime d'une tentative d'homicide intentionnel, d'harcèlement moral et psychologique et de violation du domicile et lieu de travail.

<b>Charges par accusé :</b>
<b>Nombre de victimes : 1</b>

## **I. Description de l'audience rapportée**

Le 02 mars 2020 s'est tenue la troisième audience du dossier **Béehir Essid** devant la chambre criminelle spécialisée en Justice Transitionnelle de Tunis. Le dossier a été transmis à la chambre par l'Instance Vérité Dignité

Un représentant d'Avocats Sans Frontières (ASF) était présent en qualité d'observateur et a pu accéder à la salle d'audience : Jihen Ben hamouda

### **I. Atmosphère générale et agencement**

Il y avait une présence médiatique médiocre, une seule caméra. Mais j'ai remarqué la présence de Mokhtar Trifi, Président d'honneur de la Ligue tunisienne des droits de l'homme qui soutenait la victime, ainsi que l'ancienne coordinatrice des séances d'écoute de violations des droits de l'homme au sein de L'IVD, ainsi qu'un observateur appartenant à ASF.

La voix de la victime et celle du président du tribunal n'était pas du tout claire en raison d'équipements apparemment défectueux.

### **II. Compte rendu libre du déroulé de l'audience**

La victime a été écouté lors de la première audience qui a eu lieu le 28 décembre 2019.

Durant cette audience, Béehir Essid a éclairci certains points concernant la tentative d'assassinat et le pillage de son domicile ainsi que son bureau, le 1er décembre 1988 et le 02 février 1990, orchestrés par le ministère de l'intérieur.

La victime a précisé que lors de l'effraction de son bureau, il a été poignardé à plusieurs reprises par des coups de couteau mortels.

Il aussi rajouté, que ces pilleurs se sont aussi emparés, lors de ces effractions, de documents confidentiels appartenant à ses clients, ainsi que d'objets de valeurs historiques et symboliques : des livres et le cachet de Gamal Abdel Nasser Hussein qui fut le second président de l'Egypte en 1956 jusqu'à sa mort

La partie civile a demandé le report de l'audience jusqu'à ce que le dossier soit complété par les documents nécessaires, en insistant sur l'audition et la convocation d'anciens cadres sécuritaires au sein du ministère de l'Intérieur par le tribunal, parce que ces derniers ont refusé de collaborer avec l'IVD.

Elle a aussi demandé la convocation des témoins : Mohamed Mokhtar et Moncef Triki pour écouter leurs témoignages dans l'affaire en cours.

#### **Issu de l'affaire**

La cour a demandé à la partie civile de préparer une liste contenant les noms des accusés ainsi que les violations commises par chacun d'eux.

L'audience a été reportée au 04 juin 2020.